

**FICHE D’INFORMATION LEGALE**

*Mise à jour en mai 2023*

**L’ENTREPRISE**

**CABESTAN PATRIMOINE**

Monsieur Sébastien LEFORESTIER

10 Rue Bapst 92600 Asnières-Sur-Seine

Numéro SIREN : 504 071 663

Code NAF/APE : 70.22 Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Sébastien LEFORESTIER pour assurer nos prestations de conseil dans le cadre de nos relations contractuelles.

Elles sont conservées pendant 10 ans et sont destinée au conseiller en investissement financiers, ses salariés, ses prestataires informatiques, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d’accès, d’opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Sébastien Leforestier / [sleforestier@cabestan-patrimoine.com/](mailto:sleforestier@cabestan-patrimoine.com/) CABESTAN PATRIMOINE 10 rue Bapst 92 600 Asnières sur Seine.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL .

**STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE**

Votre Conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 08045044. (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <http://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF numéro E001593 (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissements de manière non indépendante au sens de l’article 325-5du RGAMF enregistré auprès de l’Association Nationale des Conseils Financiers - CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet :

[www.amf-France.org](http://www.amf-France.org) ;

IAS : Intermédiaire en Assurance en tant que Courtier ;

IOBSP : Intermédiaire en Opérations de Banque et en services de Paiements en tant que Courtier ;

Les activités d’IAS et d’IOBSP sont contrôlables par l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet :

<http://www.acpr.banque-France.fr/>

Adhésion à l’association professionnelle agréée par l’ ACPR : ANACOFI-COURTAGE .

Votre Conseiller est par ailleurs :

Démarcheur bancaire ou financier pour le compte des sociétés ODDO BHF, HOTTINGUER , Société Générale; Edmond de Rothschild

Agent immobilier, carte de transaction sans encaissement de fonds numéro CPI 7501 20218 000 034 730 délivrée par la CCI de Paris Ile de France et valable jusqu’au 13 mai 2024. L’organisme de garantie est MMA IARD situé au 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l’ANACOFI-CIF, d’une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d’une garantie financière suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

L’assurance est souscrite auprès de MMA IARD pour des montants de 2 500 000 euros par sinistre. Le numéro de la police souscrite est le : 227150

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Pour les montants de : | CIF | IAS | IOBSP | IMMO |
| RCP | 2 500 000 euros | 3 000 000 euros | 2 500 000 euros | 2 500 000 euros |
| Garantie financière | 115 000 euros | 115 000 euros | 115 000 euros | 110 000 euros |

Votre conseiller s’est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l’ANACOFI-CIF disponible au siège de l’association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr>.

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

**LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES, COMPAGNIES, ETABLISSEMENT DE CREDIT, ENTREPRISES D’ASSURANCE & AUTRES FOURNISSEURS**

*Mise à jour en mai 2023*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Partenaire** | **Nature de l’activité** | **Type d’accord** | **Mode de Rémunération** |
| NORTIA INVEST | PSI | Convention de distribution | Commission |
| ERES | PSI | Convention de distribution | Commission |
| ODDO BHF | Banque | Convention de distribution | Commission |
| HOTTINGUER ET CIE | Banque | Convention de distribution | Commission |
| LA FINANCIERE D’UZES | Banque | Convention de distribution | Commission |
| SG PRIVATE BANKING | Banque | Convention de partenariat | Commission |
| LCF EDMOND DE ROTHSCHILD | Banque | Convention de partenariat | Commission |
| MY MONEY BANK | Banque | Convention de distribution | Commission |
|  |  |  |  |
| ASSURANCE SAINT HONORE PATRIMOINE | Assurance | Convention de Co-Courtage | Commission |
| GENERATION VIE | Assurance | Convention de Co-Courtage | Commission |
| CARDIF | Assurance | Convention de Co-Courtage | Commission |
| VIE PLUS | Assurance | Convention de Co-Courtage | Commission |
| SWISS LIFE | Assurance | Convention de Co-Courtage | Commission |
| CARDIF LUX | Assurance | Convention de Co- Courtage | Commission |
| LMEP | Assurance | Convention de Co- courtage | Commission |
| UAF LIFE | Assurance | Convention de Co-Courtage | Commission |
| AXA THEMA | Assurance | Convention de Co-Courtage | Commission |

Le nom des autres partenaires compagnies avec lesquelles CABESTAN PATRIMOINE a un accord sera communiqué sur simple demande.

**MODE DE FACTURATION & REMUNERATION DU PERSONNEL**

Option 1 : Dans le cas d’un conseil CIF dit non-indépendant, ou d’un acte d’intermédiation d’une solution d’épargne ou d’investissement , le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés .

Dans le cas d’un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d’instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Le CIF doit communiquer dès l’entrée en relation son mode de facturation et de rémunération.

Pour les activités de conseil, le CIF est rémunéré par la facturation d’honoraires sur la base d’un taux forfaitaire de 250 euros HT/heure.

Pour tout acte d’intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d’entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l’autorise à commercialiser les produits, auxquels s’ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci.

Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu’intermédiaire, peut- être obtenu par le client en s’adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s’engage à assister le client dans l’obtention de ces informations.

**TRAITEMENT DES RECLAMATIONS**

Article 325-23 du RGAMF et Code Intérieur/traitement des Réclamations-Procédures et Organisation : recommandation ACPR du 9 mai 2022.

|  |  |
| --- | --- |
| Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :   * Par courrier : **CABESTAN PATRIMOINE**, Monsieur Sébastien LEFORESTIER – 10 rue Bapst 92 600 ASNIERES SUR SEINE * Par téléphone ou fax aux numéros suivants : 01 42 52 56 77 ou 01 82 70 15 17 ; * Par email à l’adresse suivante : [sleforestier@cabestan-patrimoine.com](mailto:sleforestier@cabestan-patrimoine.com)   Votre conseiller s’engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :   * dix jours ouvrable maximum à compter de l’envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ; * deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation écrite et la date d’envoi de la réponse au client. | |
|  | |
| **Saisir un médiateur :** | |
| **I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise** :  Médiateur de l’Anacofi  92 rue d’Amsterdam  75009 Paris  **II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur** :  Pour les activités de CIF  Mme Marielle Cohen-Branche  Médiateur de l'AMF  Autorité des Marchés Financiers  17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02  Site internet :  <http://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous> -voulez-deposer-une-demande-de-mediation | **Pour les activités d’assurance**  La Médiation de l’Assurance  TSA 50110  75441 PARIS CEDEX 09  Site internet :  <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>  **Pour les activités d’IOBSP et Immobilières**  Médiation de la consommation - ANM Conso  2 Rue de Colmar  94300 VINCENNES  https://www.anm-conso.com/site/particulier.php |

**CABESTAN PATRIMOINE** – 10 Rue Bapst 92600 Asnières-Sur-Seine France • [www.cabestan-patrimoine.com](http://www.cabestan-patrimoine.com)

Tél. : 01 42 52 56 77 • Fax : 09 81 70 25 36 • [sleforestier@cabestan-patrimoine.com](mailto:sleforestier@cabestan-patrimoine.com)

Cabestan Patrimoine, SARL au capital de 100 000 euros • RCS de PARIS N° 504 071 663 • N° de TVA FR 3650407166300018 • Code NAF 66198 • Société de Conseil en Gestion de Patrimoine • Enregistrée à l’ORIAS sous le N° 08045044 en qualité de courtier en assurance et en réassurance (COA) et de conseiller en investissements financiers (CIF), adhérent à l’Association nationale des conseils en investissements (ANACOFI-CIF), association professionnelle agrée par l’AMF - N°ANACOFI-CIF N° E001593 • Activité de démarchage bancaire et financiers – titulaire de la carte de transactions sur immeubles et fonds de commerce N° 7501 2018 000 034 730 délivrée par le CCI Paris • Garantie financière N° 227 150 MMA IARD & Assurance de responsabilité civile professionnelle N° 114240090 conforme aux articles L.341-1, L.341-3, L.341-5, et L.541-3 du code monétaire et financier, aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances